

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante, et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont d'Île, qui continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix des annonces, à partir du 1^{er} septembre, est conforme à celui de la GAZETTE DE LIÈGE.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

EXTÉRIEUR.

AFFAIRES DU PÉROU.

(Fin de l'Extrait d'une lettre de Santiago) (V. le n. d'hier.)

Le parti de Laserna ayant repris dans le Haut-Pérou un ascendant qui semblait ne pouvoir pas être détruit que par le triomphe des républicains, espérant parvenir à anéantir ces derniers, et ayant le dessein de proclamer l'indépendance du Pérou, il chargea, en 1823, deux commissaires d'aller ouvrir à ce sujet des négociations avec le gouvernement espagnol. L'un de ces commissaires était aide-de-camp de La Serna. Mais à peine furent-ils arrivés à Gibraltar, qu'ils apprirent le renversement complet des cortès et le rétablissement de Ferdinand VII dans toute sa puissance. Ils retournèrent au Pérou; où l'on fut bientôt informé de tout ce qui se passait en Espagne. Les décrets que S. M. C. rendit aussitôt après qu'elle eut quitté Cadix, ranimèrent le parti des royalistes purs au Pérou, et Olanetta se déclara plus ouvertement que jamais contre La Serna, au mois de février dernier. Il publia le 21 de ce mois la proclamation suivante à Potosi:

« Depuis que le système constitutionnel a été introduit au Pérou, j'ai eu à déplorer les maux dans lesquels la nation péruvienne a été entraînée par des factieux (La Serna, Canterac, Valdès, etc.) qui, à l'abri d'un vain fantôme de liberté, veulent fonder leur grandeur sur les ruines de l'autel et du trône: la licence et le despotisme ont été portés au dernier point. Mais la Providence, qui veille sur la religion et sur le roi, a sauvé la péninsule et a voulu que l'Amérique restât catholique et espagnole. Le ciel m'a choisi pour exécuter cette dernière partie de sa volonté et je suis résolu, ainsi que tous les soldats de mon armée, à mourir pour la cause de Dieu et du roi.

« J'ordonne ce qui suit :

1. Notre monarque étant remonté sur le trône avec toute la puissance qu'il a héritée de ses pères, et la constitution, qui avait aboli ses prérogatives, étant détruite en Espagne, elle cesse également d'exister au Pérou, où les affaires seront désormais régies par les anciennes lois, comme elles l'étaient en 1819.
2. Les autorités dites constitutionnelles cesseront en conséquence leurs fonctions, et celles qui existaient avant les nominations populaires sont rétablies.
3. La constitution des cortès et les doctrines libérales, utiles pour le bien des peuples, n'ont favorisé que la tyrannie et servi de prétexte à de grands crimes. Tout Péruvien doit abandonner une pareille cause. Si quelqu'un y restait attaché, la juste rigueur du gouvernement s'appesantirait sur lui.
4. La peine la plus sévère sera infligée sans rémission à tous ceux qui attaqueront directement ou indirectement la sainte religion de nos pères, etc. »

Presque en même tems, ce général se mit en campagne avec environ 2000 hommes, et enleva de vive force plusieurs places aux partisans de La Serna. Ceci se passait pendant que le vice-roi, Canterac et Valdès, s'étaient rapprochés de Lima après la déroute que Santa-Cruz éprouva dans le mois de septembre 1823, et qui laissa à découvert tout le pays, depuis les frontières du Chili jusqu'àuprès de la capitale du Pérou.

La Serna se hâta d'envoyer le général Valdès contre Olanetta. Il était sur le point de le joindre lors des dernières nouvelles que nous avons reçues de ce pays.

On nous mande que les royalistes constitutionnels se proposent de faire au Pérou comme O'Donoju fit au Mexique; avec cette différence importante, qu'O'Donoju traita avec les républicains, et qu'ils veulent traiter avec le gouvernement royal nouvellement rétabli en Espagne. Il entre dans leur plan de faire déclarer l'indépendance du Pérou, d'ériger ce pays en empire, et d'appeler au trône un prince de la maison des Bourbons d'Espagne. Ils croient concilier ainsi tous les intérêts et toutes les opinions, tant en Espagne qu'au Pérou. Les populations de Lima, de Casco et de plusieurs autres villes principales, paraissent avoir beaucoup goûté ce projet, et sont, dit-on, disposées à le soutenir. Mais tant que l'armée espagnole toute entière (quoique sur environ 20,000 hommes dont elle se compose, on n'y compte guère que 5 ou 600 Espagnols) ne se prononcera pas en faveur de ce grand changement, il sera bien difficile de l'effectuer.

ESPAGNE.

Madrid, le 9 septembre. — Sir W. A'Court, ministre plénipotentiaire de S. M. B., a reçu du roi son audience de congé. Il est parti pour Lisbonne, où il va déployer le caractère d'ambassadeur auprès de S. M. T. F.

— Le roi étant informé qu'il existait dans les magasins de Cadix, d'immenses quantités de quinquina, S. M. a résolu d'en favoriser l'exportation à l'étranger, en conséquence, elle vient d'ordonner que la livre de quinquina, de toute qualité quelconque, ne paiera plus que de 17 maravedis à la sortie (environ 20 centimes.)

— Le gouverneur de Palma (île Majorque), a fait arrêter, le 11 août, plusieurs individus soupçonnés de machinations révolutionnaires.

L'un d'eux, nommé Vallès, a tenté de se pendre dans son cachot. On l'a secouru à tems, et il s'est montré fort reconnaissant de ce qu'on lui avait conservé l'existence. Il en a donné la preuve, en donnant aussitôt les indications les plus précises pour saisir tous les conspirateurs. C'est aussi d'après les renseignemens fournis par cet homme, qu'on a trouvé dans les souterrains de l'hôpital-général, une cassette contenant la liste de tous les francs-maçons des îles Baléares, avec des diplômes, des formules et autres papiers importants.

— Le capitaine-général du royaume de Grenade a transmis au ministre de la guerre la liste des révolutionnaires sortis de Gibraltar et pris à Tarifa, qui ont été fusillés, le 24 août, à Almería. Ces individus sont au nombre de 32, parmi lesquels on remarque le nom d'un certain Montarlot (*).

On a recueilli des autorités et des habitans de Tarifa les renseignemens suivans sur la conduite que tint le chef des rebelles, Francisco Valdès, aussitôt qu'il se vit maître de cette ville.

Imitant les rapines commises à Malaga par le trop fameux Riégo, son premier soin fut de faire arrêter deux négocians, et d'exiger d'eux une somme de 100,000 réaux en espèces, sous peine de mort immédiate. Les ecclésiastiques furent tous transportés dans l'île, comme suspects.

Le 5 août, une frégate venant du Levant passa devant l'île de Tarifa en faisant des signaux avec des pavillons de différentes couleurs.

Les rebelles y répondirent avec leur drapeau jaune et bleu. Les Français parurent le 7, du côté de la mer. Alors la confusion et l'épouvante se mirent parmi les rebelles.

Lorsqu'ils se retirèrent de la ville dans l'île, Gonzalès Valdès fut laissé avec un détachement pour défendre le fort Sainte-Catherine. Mais il fut pris d'assaut par une compagnie française.

Quant au chef Francisco Valdez, il ne s'occupa qu'à mettre sa personne en sûreté, à l'aide d'une barque qu'il s'était réservée. (Etoile.)

(Correspondance particulière.)

On parle de nouveaux changemens dans le ministère, et déjà même on désigne M. Erros comme ministre des finances.

Des arrestations nombreuses ont eu lieu à Séville, à Grenade, Almería et dans quelques autres villes de l'Andalousie. On nomme parmi les personnes arrêtées, l'ancien ministre O'falia, son neveu le comte de Tilly, et plusieurs membres de la chancellerie d'état.

La police va être organisée sur de nouvelles bases. Le surintendant-général, M. Auñido Gonzalès, qui remplace M. Arjona, est un homme très-actif. Il a déployé beaucoup de talent pour la police, lorsqu'il était membre du conseil royal de Navarre à Pampelune, où il fut chargé des poursuites à la conspiration de Renovalés et Mina.

On annonce le renvoi de M. Ugarte, secrétaire du conseil des ministres. Il est remplacé, dit-on, par le général Eguia.

Extrait de la Gazette de Madrid du 2 septembre.

Pampelune, le 23 août. — La commission militaire et permanente de ce royaume s'est assemblée les 10 et 17 de ce mois, afin de procéder aux jugemens des causes pendantes devant elle et relatives aux événemens qui eurent lieu dans la ville de Saguèsa, le 10 février, 10, 12, et 13 avril, et 16 mai derniers, événemens qui troublèrent la tranquillité publique, soit par les vols qui se commirent, et les cris qui s'y proférèrent, soit par les voies de fait qui eurent lieu.

Six des prévenus ayant été convaincus d'avoir crié vive la constitution, et d'avoir exalté les chefs de la rébellion, ont été condamnés à dix ans de travaux forcés. Cinq sont contumax. Manuel Otir, a été condamné à quatre ans de travaux forcés, et cela en considération des services militaires qu'il avait rendu antérieurement à cette époque.

Sept autres prévenus ont été mis en liberté, parce qu'on a pensé que leur long emprisonnement avait dû être un suffisant châtement, nonobstant cela, ils ont été placés sous la surveillance du maire de la ville.

(*) Ce nom n'est précédé ni suivi d'aucune autre désignation dans la Gazette, mais des dépêches particulières nous apprennent que l'individu dont il s'agit est le fameux Cugnet de Montarlot, qui s'était proclamé président suprême de la république française. (Note de l'Etoile.)

A été également condamné à une amende de 50 ducats d'argent, M. le maire Joaquin Ibarra, pour avoir permis que les prévenus ci-dessus demeurassent en liberté, malgré le mandat d'amener décerné par la cour.

La même commission a condamné, le 11 de ce mois, huit autres individus à diverses peines, pour avoir crié *vive la constitution, vive la liberté!*

ANGLETERRE.

Londres, le 12 septembre. — Le vaisseau de S. M. le Gènes, capitaine sir Thomas Livingstone, est arrivé de Lisbonne, où il avait laissé les vaisseaux le Windsor-Castle, et le Lively. Sa traversée a été de trois semaines. Lors de son départ, il régnait à Lisbonne une parfaite tranquillité; tous les partis s'étaient rapprochés et apaisés, aucune mesure extraordinaire ne paraissait nécessaire. Le roi et les princesses demeuraient au château de Bemposta; ils se promenaient souvent sur la rivière, et chaque fois que la barque royale passe devant le vaisseau anglais, lord Beauclerk fait arborer le pavillon portugais et monter son équipage aux vergues pour saluer le monarque de ses acclamations. La reine demeure au palais de Queluz.

— D'après une lettre de Pétersbourg, il paraît qu'il y a plus de deux mille Anglais dans cette capitale, dont la population est de plus de 300 mille âmes. 680 vaisseaux anglais y sont arrivés dans le cours de l'année dernière.

— Le général San-Martin doit s'embarquer dans trois semaines pour retourner à Colombie. Le général Alvarez et le colonel O'Brien sont aussi sur le point de se rendre dans l'Amérique du Sud.

— Nos journaux contiennent une proclamation publiée par le général espagnol La Serna, à Cusco (V. notre n° 145, article Angleterre), le 1er mars, à la réception des nouvelles d'Espagne, annonçant le rétablissement de Ferdinand dans tous ses droits. Entre autres choses, cette proclamation porte qu'il y aura des réjouissances publiques pour célébrer cet heureux événement, que les troupes prêteront un nouveau serment de fidélité à Ferdinand, et que la pierre constitutionnelle sera enlevée des places où elle avait été érigée.

— Un bâtiment arrivé de Paraïba à Liverpool a apporté des lettres de Fernambouc du 17 juillet. La tranquillité régnait dans cette ville, mais les républicains s'occupaient toujours du projet qu'ils ont conçu de séparer les provinces septentrionales du Brésil de l'empire. Carvalho, président de Fernambouc, avait publié deux proclamations, l'une pour abolir la traite des nègres, et l'autre pour engager les provinces septentrionales à se joindre à celle de Fernambouc, afin de former une république sous le titre de *Confédération de l'Equateur*.

AFFAIRES DE GRÈCE.

Zante, le 20 août. — Selon plusieurs rapports de l'Archipel, les Grecs ont fait entrer dans le port d'Hydra 65 bâtiments de diverses grandeurs enlevés aux Turcs; mais on ignore encore si ces prises ont été toutes faites après la rentrée à Ipsara ou à la suite d'un engagement avec la flotte du capitain-pacha.

Le gouvernement grec a, dit-on, fait offrir aux Ipsariotes un établissement avantageux à Astros, dans le Péloponèse, s'ils se décidaient à abandonner leur île entièrement ruinée et dévastée aujourd'hui. On a célébré à Missolonghi par des fêtes publiques les éclatants succès remportés sur Derwich, et 4000 hommes d'élite ont aussitôt été envoyés de cette ville pour se rendre maîtres de celle d'Arta en Acarnanie. A la nouvelle de l'arrivée de la flotte égyptienne dans les parages de Rhodes, les Grecs ont réuni leurs escadres pour aller attaquer celle de Mehemet-Ali. La garnison turque de Patras a fait une sortie qui a été funeste aux assiégeants. Il paraît que ceux-ci n'étaient point sur leurs gardes. Après un combat sanglant, les Grecs ont perdus 300 des leurs, tués ou faits prisonniers. On ignore la perte des Turcs qui sont rentrés à Patras, emportant avec eux leurs morts et leurs blessés. On attribue ce revers à la négligence du capitaine Sicinis qui ne s'est point entouré de postes avancés, et qui ainsi s'est laissé surprendre. Les braves Souliotes sont venus peu de temps après le combat, mais n'ont pu atteindre les Turcs qui regagnèrent avec rapidité la place de Patras.

Haut Mein, le 5 septembre.

Les dernières lettres de Turquie annoncent que les partisans du système anti-européen dans le divan, dont le fameux Dechanid-effendi est le chef, ont fait en dernier lieu les plus grands efforts pour opérer un changement dans le ministère ottoman, et notamment pour en expulser Ghalib (le grand-visir actuel) et le reiss-effendi, qu'ils représentent tous deux comme ayant trahi leurs devoirs, en faisant trop de concessions aux puissances chrétiennes. On assure que le consentement donné au mois de juin dernier, au sujet de l'évacuation de la Valachie (qui d'ailleurs n'a pas encore eu lieu), (Voyez Francfort) a été le principal grief de ce parti, qui a profité aussi d'autres concessions faites à lord Strangford, pour accuser les deux ministres. Ces derniers ont cependant aussi leurs partisans, qui les ont chaudement défendus; ainsi, les deux partis sont aux prises, et l'on ne saurait prévoir encore la décision que prendra le grand-seigneur. Il est inutile d'observer que les ministres des puissances chrétiennes emploient toute l'influence que leur pension peut leur donner, pour appuyer les partisans du système modéré, et particulièrement Ghalib-Pacha et le reiss-effendi, dont ils n'ont eu jusqu'à présent qu'à se louer.

Lord Strangford presse de nouveau ses préparatifs de départ; mais il ne veut quitter Constantinople qu'après avoir obtenu l'ordre formel de l'évacuation des principautés. Cela dépendra probablement du parti qui l'emportera dans le divan.

On a plusieurs fois parlé du capitaine grec Nicetas, surnommé le *Turcophage*; voici le fait d'arme qui lui a valu ce surnom, et que nous extrayons de l'histoire de la régénération de la Grèce, par M. de Pouqueville.

« Tripolitza était bloquée par les Grecs. Chaque jour les troupes de l'armée du blocus s'aguerrissaient, et parvenus, de

proche en proche, à s'emparer de tous les défilés, un de leurs chefs, Nicetas, s'avança pour occuper le défilé de Trochos ou Kaki-Sicala. Il y prenait à peine position avec 300 Grecs, lorsqu'il vit approcher le kiaya-bey en personne avec un convoi de cent charges de farine, expédiées de Lerne, où elles avaient été déposées par un bâtiment anglais. C'était la première fois que les Grecs se trouvaient en face des Turcs; et ils ne les avaient encore aperçus que du haut des montagnes. Nicetas ordonne aussitôt à sa troupe de faire halte; il la place à l'endroit où le défilé commence à se rétrécir, appuyée à droite et à gauche par des montagnes.

« Les Mahométans, surpris de cette résolution, s'arrêtent en criant aux Grecs: *Idolâtres! rendez les armes.* — *Impions,* répond Nicetas, *il faut les gagner.* A ces mots, les chrétiens épouvantés du nombre des ennemis, frissonnent. Leurs drapeaux se frappent convulsivement, leurs genoux chancelent, et leurs mains tremblantes soutenaient à peine le poids de leurs fusils. Lorsque Nicetas commande de tirer sur la cavalerie turque qui chargeait, suivant son usage, en se couvrant le visage de la main gauche. *Ils n'osent nous regarder, camarades, feu!*... Il dit, et plus de 40 barbares tombent sur la poitrine; ils se retirent, et repoussés dans plusieurs charges, l'infanterie, que le kiaya-bey fit avancer, après avoir inutilement continué à fusiller pendant cinq heures, celui-ci fut contraint de donner le signal de la retraite.

« Dans ce moment deux cents paysans grecs, restés spectateurs de la lutte, du haut de la montagne où ils étaient embusqués, étant accourus au secours de Nicetas: *C'est à présent que vous venez, cornus, s'écria-t-il; n'importe, tombez sur les Turcs.* En achevant ces mots, il tire son sabre, et tous, imitant son exemple, se précipitent sur ses pas. Le frère du kiaya-bey est mortellement blessé; Ali-bey de Phary est tué; une foule de Turcs périssent, et leur lieutenant-général, grâce à la vitesse de son cheval, parvient à regager Tripolitza, trop heureux de n'avoir perdu que six cents hommes et le convoi, qui tomba au pouvoir des chrétiens. »

ALLEMAGNE.

Francfort, le 14 décembre. — La Gazette Universelle d'Augbourg continue d'avancer qu'il n'est plus question de l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie, on mande cependant de Pétersbourg, qu'on y regarde cette évacuation comme terminée, il a même paru un oukase impérial, en date du 27 août conçu dans les termes suivants:

« Considérant que par l'évacuation des principautés de Valachie et de Moldavie, par les mesures prises relativement au commerce et à la navigation du Bosphore et par le redressement de plusieurs autres griefs, la Porte ottomane a écarté les motifs qui s'opposaient au rétablissement de nos relations diplomatiques avec elle;

« A ces causes et dans l'espoir que, de concert avec nos alliés, nous réussirons à terminer les malheurs qui désolent l'Orient: Nous avons résolu de nommer au poste d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Porte ottomane, notre conseiller privé de Ribeaupierre. »

Hildesheim, (Hanovre) le 4 septembre.

Les écoliers des deux confessions de notre ville s'étaient réunis pour former une bande de voleurs. Ils avaient leur capitaine, et ils avaient établi le dépôt des objets volés dans le cloître de l'église de la Ste-Croix. Tous les soirs, chaque individu de cette bande devait livrer quelque objet volé, sinon, il était puni. Un jeune homme, qui l'avait été dorenavant, découvrit le tout à son père qui en prévint aussitôt la police. On arrêta 30 de ces jeunes gens.

L'information, que l'on continue, a, dit-on, produit des résultats auxquels on était loin de s'attendre. Quelques-uns de ces écoliers ont été punis dans les écoles, mais les autres sont encore arrêtés. Leur capitaine était un enfant de 12 ans, fils d'un employé très-estimé. Les actes de l'enquête ont été envoyés au tribunal de la ville, qui a fait citer le cristain de l'église près de laquelle on avait découvert beaucoup d'objets volés. Mais le lendemain, on le trouva mort dans sa maison. Cet homme, qui était adonné à la boisson, s'était coupé le cou. Il est vraisemblable qu'il avait été le séducteur de ces jeunes gens, et qu'il recelait les objets volés.

FRANCE.

Paris, le 14 septembre. — Septième bulletin de la maladie du roi. — (Huit heures du matin.) S. M. a été toute la nuit dans un grand affaiblissement; la fièvre a toujours été très-vive; la faiblesse va en augmentant.

A 2 heures après-midi. Huitième bulletin. — S. M. a éprouvé une défaillance un peu plus forte à une heure; la respiration est devenue plus pénible et entrecoupée, le pouls est extrêmement faible et avec des intermittences.

Il a été récité dans la chambre de S. M., en présence de sa famille, les prières des agonisants et de la recommandation de l'âme que le roi a entendue avec toute sa connaissance.

A deux heures L. A. S. Mgrs le duc de Bourbon et le duc d'Orléans sont venus au château des Tuileries.

Les ministres et grands dignitaires s'y sont également rendus.

La cour de cassation s'est rendue à l'église métropolitaine en corps et en robe rouge, pour assister au salut et aux prières de quarante heures qui y ont été célébrées par ordre de Mgr. l'archevêque de Paris, pour implorer les secours et la protection de la Providence, à l'occasion de la maladie du roi.

M. le préfet de la Seine et le corps municipal de la ville de Paris envoient de deux heures en deux heures s'informer des nouvelles de la santé du roi.

S. M. qui, hier, avait béni sa famille le matin, a demandé à voir les enfans de France. Ils sont arrivés de Saint-Cloud vers 3 heures, et ont été conduits peu de temps après dans l'appartement du roi leur grand oncle. Ils en sont sortis à 5 heures, et à l'instant où ils quittaient les Tuileries pour retourner à Saint-Cloud, la foule s'est précipitée sur leur pas-

sage, et les a salués des cris répétés de vive le roi ! vivent les Bourbons !

Quoique le roi se fût approché avant-hier du tribunal de la pénitence, S. M. a voulu encore se confesser hier. On nous a assuré qu'au moment où M. le grand aumônier est arrivé, le roi a dit à Monsieur : « Mon frère, vous avez des affaires qui vous réclament, moi j'ai des devoirs à accomplir. » Dignes paroles d'un fils de Saint-Louis, et qui nous rappellent Henri IV disant à son confesseur pendant la cérémonie du couronnement de la reine : « Je pense au jugement dernier et au compte que nous y devons rendre à Dieu. »

(Etoile.)
— Dans la matinée du 12, S. M., malgré son état, a voulu assister au déjeuner de famille. L. A. R. paraissaient consternés. La douleur de Madame était si vive que le roi l'a priée de s'approcher, et lui prenant la main, la pressée deux fois contre ses lèvres avec une vive émotion.

— Mgr. le chancelier de France, qui était parti pour sa terre aux environs de Chartres, est de retour à Paris.

— Le 7 de ce mois, la grêle a ravagé les vigobles de Chambole et de Vougeot ; Morey en a été aussi gravement atteint ; une partie du Clos Vougeot a souffert quelques dommages.

Le même jour, le même fléau a ravagé le territoire de la commune de St-Sever (Gironde) ; toute la récolte en vins a été détruite. Les cantons de la Réole, Sauveterre, Monségur et Sainte-Croix-du-Mont ont aussi beaucoup souffert.

— Depuis long-tems, dit le *Journal de la Sarthe*, aucune session n'a été plus courte et n'a offert de crimes moins graves que celle que vient de terminer la cour d'assises. Huit affaires, la plupart d'un intérêt très-minime, ont été jugées dans l'espace de quatre jours, et un seul accusé a été condamné à une peine perpétuelle.

Cette diminution dans le nombre des affaires s'explique par les dispositions de la nouvelle loi du 25 juin, qui, corrigeant l'excessive sévérité de notre code pénal, a renvoyé aux tribunaux correctionnels plusieurs crimes soumis auparavant à l'appareil et aux formes des cours d'assises.

— Le respectable centenaire Huet, âgé de 124 ans, n'est point malade, comme quelques journaux l'ont avancé ; il serait même très-fâché qu'on crût sa santé altérée, et invite les personnes qui en douteraient à lui faire l'honneur d'aller le voir, rue de Harlay, n° 1er., où il demeure depuis qu'il a en le malheur de perdre sa femme.

— M. le baron de Rothschild vient d'acheter le château de Malmaison.
— On assure que M. de Châteaubriand a loué le château de Midde, dans le canton de Fribourg.

INTÉRIEUR.

LIÈGE, LE 17 SEPTEMBRE.

Des lettres arrivées hier ici annonçaient la mort du roi de France, le même jour le journal d'Anvers s'exprimait ainsi : « Plusieurs lettres de Paris annoncent d'une manière positive que S. M. le roi de France est mort le 13 de ce mois, vers midi. On annonçait une proclamation de son successeur, Charles X. La tristesse et l'inquiétude étaient générales dans Paris. »

Cependant le bulletin inséré aujourd'hui à l'art. de France semble démentir cette nouvelle, un journal de Bruxelles après avoir rapporté ce que disent plusieurs journaux sur cette affaire, termine ainsi :

Nous ne pouvons donner à toutes ces nouvelles aucun caractère d'authenticité. Il est cependant certain, d'après des renseignements que nous avons personnellement acquis, qu'avant-hier, vers cinq heures de l'après-midi, une foule de personnes qui se trouvaient sur la place du Caroussel devant les Tuileries, publiaient la mort du souverain, mais aucune publication officielle n'était encore faite dans la capitale.

— Enfin le *Journal de la Belgique* contient le post-script. suivant : « Au moment de mettre la feuille sous-pressée, le bruit se répand que des avis, venus par voie extraordinaire, annoncent que le roi de France, Louis XVIII serait mort, hier 15, à six heures du matin. Un autre journal contient la lettre suivante :

Paris, le 14 septembre.

Le roi est à toute extrémité. Vendredi dernier, il avait donné pour mot d'ordre, à la garde nationale de Paris, les deux mots suivans : *Saint-Denis* (où sont les tombeaux de la famille royale) et *Givet* (j'y vais), mots qui, dit-on, ont circulé avec attendrissement dans cette capitale.

Tout est d'ailleurs parfaitement tranquille à Paris ; ses frivoles habitans s'ennuient seulement de voir leurs spectacles fermés. Au surplus un nouveau règne n'apportera aucun changement dans la composition du ministère.

Ce que nos journaux censurés ne diront pas, c'est que l'expédition destinée pour Saint-Domingue vient de mettre à la voile du port de Brest. On ne doit point attaquer cette île par la force, mais l'escadre a l'ordre d'en bloquer les ports.

— Le 15 de ce mois vers six heures du soir, deux enfans nommés Pierre Leclercq et Joseph Minedargent, l'un âgé de 9 ans, l'autre de 10, étant à se baigner dans la Meuse, à l'endroit nommé *Reve* furent entraînés par le courant, M. Lambert Galand, serrurier, demeurant rue Charavoie, et M. François Carman, âgé seulement de 16 ans, demeurant rue de la Cour, se jetèrent à l'eau tout habillés, et atteignirent les deux malheureux qui se noyaient : ceux-ci s'accrochèrent à leurs libérateurs, qui, gênés par leurs vêtemens, se trouvaient alors en danger de périr ; déjà ils avaient disparus plusieurs fois sous l'eau, lorsque monsieur Jacques Receveur et son fils, négocians de cette ville, arrivèrent avec une nacelle, et eurent le bonheur, d'arracher à une mort certaine les deux enfans, et les hommes généreux dont le dévouement avait failli entraîner la perte.

— Un crime affreux vient d'être commis dans le village de Walperschweil, canton de Berne :

Un homme, âgé de 60 ans, et connu depuis long-tems par une immoralité révoltante, ayant tout-à-coup conçu le projet d'aller en Amérique, avait demandé de l'argent à sa femme, à qui il supposait quelque bien. Il avait adressé la même réclamation à sa commune qui ne crut pas devoir autoriser son expatriation. Ayant essuyé un double refus, cet homme conçut le projet de la plus horrible vengeance, et il l'exécute par le fer et le feu. Après avoir assassiné sa femme, il médite de réduire tout le village en cendres, et ne réussit que trop bien. De nombreux appareils sont disposés, et dans la nuit du 30 août, le feu prit dans quatre endroits différens, et presque au même moment. Dans l'espace de trois heures de tems, trente-sept maisons et granges, avec toutes les récoltes, provisions, habillemens et meubles de tout genre, sont devenus la proie des flammes. Trente-deux ménages, consistant en 185 personnes, sont victimes de cette catastrophe.

Le monstre qui en est l'auteur se nomme Bénédicte Maurer, dit Weltibanz. C'était un ancien habitant du village, jouissant autrefois d'une grande aisance, mais que sa mauvaise conduite avait fait placer sous tutelle.

Les combinaisons les plus atroces ont précédé ce crime et décélé un attentat froidement réfléchi. Des appareils incendiaires ont été trouvés dans un grand nombre de maisons ; quelques-uns se sont éteints et n'ont laissé que des vestiges à demi-consumés. Les serrures du dépôt des pompes-à-feu étaient remplies d'immondices. Devant les portes de plusieurs habitations, l'incendiaire avait enfin placé des fusils chargés et les avait tellement disposés, qu'ils devaient frapper les premières personnes qui se présenteraient pour porter des secours. Personne heureusement n'a été atteint par ces machines infernales. On assure que le coupable est arrêté.

LIVRES NOUVEAUX.

Petit Manuel de santé, d'utilité et d'agrément, publié par M. Gaux. L'auteur à l'exemple du docteur Tissot, indique, comment on peut se guérir soi-même de presque toutes les maladies. Les remèdes qu'il conseille sont d'une grande simplicité et d'une application facile..... Recommandons ce *Petit Manuel* aux personnes qui habitent la campagne.

— Veut-on connaître les lois de la gravitation, ce que c'est que l'air atmosphérique, le galvanisme, l'électricité, la lumière, etc., etc. ; expliquer enfin tous les phénomènes de la nature ? ... qu'on lise la *Physique élémentaire en trente leçons* que vient de publier M. Teyssière, mathématicien distingué. Cet ouvrage popularisera la physique, grâce à la concision, à la lucidité et à l'exactitude rigoureuse du traité que nous annonçons.

Décade historique, ou Tableau politique de l'Europe, depuis 1786 jusqu'en 1796, etc., par M. le comte de Ségur.

Cet ouvrage est l'une des productions les plus estimables de cet écrivain ; il comprend une période féconde en événemens extraordinaires : M. de Ségur a vu le drame se développer devant lui ; il en a connu les principaux personnages ; il juge les hommes et les choses avec une modération et une impartialité qui n'exclut ni l'admiration due à la vertu, ni l'indignation que mérite le crime.

On pourrait extraire de la décade une galerie de portraits frappans de ressemblance. Nous ne citerons que celui de Mirabeau, qui a exercé le talent de plusieurs écrivains, et qu'on ne retrouve jamais sans éprouver un vif sentiment de curiosité :

« Au milieu de l'agitation de tous les partis, un homme d'un grand talent voulut essayer d'arrêter la démocratie dans sa marche, et de soutenir le trône dans sa chute. Mirabeau, célèbre par sa profonde immoralité, son génie actif, sa vaste érudition et sa brillante éloquence, n'éconduisant, au commencement de la révolution, que le violent désir de renverser M. Necker et d'arriver au ministère, avait contribué, plus que tout autre, à l'armement de la multitude, à l'exaspération des esprits et à la destruction de l'ordre. Il s'était vanté lui-même à la tribune d'avoir démuselé le tigre, sans prévoir comment on pourrait lui remettre un frein ; mais dès que son œil pénétrant eut sondé la profondeur de l'abîme qu'il avait ouvert, il voulut le fermer ; et après avoir ébranlé le trône, il s'en rapprocha pour le raffermir. Son but n'était pas, comme ses ennemis l'en accusèrent, de rétablir le pouvoir absolu ; un tel plan était trop contraire à ses goûts et à son intérêt pour qu'il en conçût l'idée ; il voulait donner à la France une constitution à peu près semblable à celle d'Angleterre, parce qu'il savait qu'avec cette forme de gouvernement, le talent acquiert facilement une fortune solide, et que l'éloquence y devient toujours une puissance respectée. »

« Le caractère de Mirabeau permet qu'on le soupçonne d'avoir reçu de l'argent de la cour ; mais ceux qui l'ont étudié doivent savoir qu'il ne s'en serait jamais servi pour la remettre en mesure de n'avoir plus ni peur, ni besoin de lui. Ce qui est constant, c'est qu'il voulut arrêter le torrent dont il avait rompu les digues. La mort vint le frapper lorsqu'il méditait cette entreprise difficile, entreprise si tardive qu'on doit croire qu'il y aurait échoué. Il jouissait de peu d'estime pendant sa vie ; il fut universellement pleuré lorsqu'il mourut. On eût dit que sa tombe renfermait tous ses vices, et ne laissait plus exister parmi nous que le souvenir de ses talens. »

ROGNURES DE LA CENSURE.

Nous avons annoncé dernièrement que les ciseaux de la censure de Paris s'exerçaient non seulement sur les journaux politiques, mais encore que les feuilles littéraires et scientifiques n'étaient pas à l'abri de leurs coups. Pour donner une idée de l'étrange manière dont MM. les censeurs remplissent leurs fonctions, voici un article rejeté par eux ; et qui devait être inséré dans l'*Hygie*, journal de santé et d'économie domestique.

Nous espérons pouvoir offrir quelque fois à la curiosité de

nos lecteurs quelques uns de ces malheureux articles frappés de proscription, et qui ne peuvent se montrer au public que dans une terre étrangère.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE. — Du LIÈGE, de son usage domestique et de ses propriétés relativement à la médecine (1).

Le liège n'est que l'écorce d'un arbre, et cependant quelques personnes prennent la partie pour le tout lorsqu'elles disent : *Un bouchon, c'est de liège.*

Quoiqu'il soit dangereux, dit le proverbe, de mettre le doigt entre l'écorce et l'arbre, nous allons essayer de faire connaître à nos lecteurs les bonnes et mauvaises qualités du liège.

Le liège entoure le chêne et ne le protège pas comme sa véritable écorce : au contraire, par sa nature lâche, molle, souple, il s'empare de toutes les mauvaises émanations et les concentre autour du tronc qu'il recouvre. Aussi à peine a-t-il acquis un certain accroissement qu'on s'empresse de le fendre et de l'éloigner, pour être ensuite employé à divers usages, telles que semelles, bouchons de cruches, de pots ou d'autres vases plus ou moins importants. C'est ainsi qu'on emploie maintenant du liège pour mettre obstacle à l'évaporation des liquides et principalement des esprits. Mais il ne peut satisfaire complètement dans cet emploi, il est extrêmement pénétrable, et les parties les plus subtiles trouvent aisément issue par les pores qu'il contient.

On a exagéré les propriétés médicales du liège (alcornoque) : on en portait au cou, en amulette, pour supprimer une sécrétion naturelle ; on a été jusqu'à le regarder comme un spécifique contre les *crachemens de sang*. Il paraît que dans ce cas ses vertus sont peu sûres, et qu'il peut tout au plus retarder de quelques instans la catastrophe inévitable.

A doses convenables, il produit des nausées ou détermine le vomissement ; c'est une de ses propriétés les mieux reconnues.

Le fruit du liège est un bon aliment pour les bestiaux qui le recherchent avec fureur ; quelques oiseaux de passage s'en nourrissent ; dans certaines contrées, quelques hommes en font usage, particulièrement les gascons (2).

Le liège a encore quelques propriétés qui permettent de l'employer de diverses manières.

En s'affublant de liège, on peut quelque tems se soutenir sur l'eau qui vous entraîne ; mais il ne convient pas de s'y fier entièrement, car on se trouve souvent dans une mauvaise position qui fait courir les plus grands dangers.

L'analyse chimique du liège a démontré qu'il contenait de l'azote, gaz impropre à la vie, un principe peu coloré, une matière astringente, une résine molle et de l'acide gallique.

(1) Le piquant de cet article repose sur ce que M. DELIÈGE, qui, par ordonnance royale, a été nommé secrétaire de la commission de censure, est le seul membre connu de cette commission, et qu'il a cru voir, dans cet article, des allusions auquel l'auteur n'avait peut-être pas songé.

(2) On sait que M. de Villèle est de Toulouse, et que M. de Chateaubriand ne l'appelle pas autrement que le GENTILHOMME GASCON.

LOGOGRIPE.

Le plaisant animal ! comment se peut-il faire,
Que lui coupant la queue, il devienne sa mère ?
Entier, nous le mangeons ; mais ô prodige étrange ;
Lorsqu'il n'est qu'à demi, ce coquin-là nous mange.

(De l'abbé de Feller.)

Le mot de la dernière charade est *Mal-aise*.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins informent qu'ils procéderont mercredi, 22 septembre courant, à onze heures du matin, à la salle des séances à l'hôtel-de-ville, à l'adjudication au rabais des ouvrages pour l'appropriation d'une partie de l'hôtel-de-ville pour le service de la milice.

Pour être admis à faire des rabais, il faut avoir déposé une soumission la veille de l'adjudication avant midi, et pour qu'elle soit admise elle doit être rédigée sur papier timbré et adressée au collège des bourgmestre et échevins, indiquer le nom et le domicile du soumissionnaire, et le prix de sa soumission en florins des Pays-Bas.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la régence, ainsi qu'au bureau des travaux publics ; il est à voir tous les jours de 9 heures du matin à midi.

Les bourgmestre et échevins rappellent à leurs administrés les dispositions de la loi du 9 vendémiaire an 6, concernant les loteries étrangères et non autorisées par le gouvernement.

L'art. 41 de cette loi porte :
« Tout établissement de loterie particulière ou étrangère est prohibé. »
L'art. 42 est ainsi conçu :

« Les individus qui se permettront de recevoir pour les loteries étrangères, seront condamnés pour la première fois en une amende de 3000 fr. et la seconde, outre l'amende en six mois de détention. »

Ces dispositions n'ayant pas été abrogées et le gouvernement n'ayant autorisé que les loteries connues sous les noms de loterie royale des Pays-Bas et loterie royale de Bruxelles, toutes autres particulières et même celles avouées par un gouvernement étranger ne peuvent circuler ou être jouées dans ce royaume.

Une surveillance active est de nouveau provoquée pour empêcher les contraventions à cette loi, et faire punir celles qui pourraient avoir lieu, par l'application de l'art. 42 précité.

On doit entendre par loterie particulière, non-seulement celles dont les prix se payent en argent, mais encore toutes celles nommées communément, dont les prix consistent en objets mobiliers, tels que bijoux, meubles, marchandises, chevaux et tous objets quelconques.

A l'hôtel-de-ville, le 15 septembre 1824.
Le bourgmestre, Chev. DE MELOTTE D'ENVOZ.

AVIS.

Hubert Lambert, âgé de 49 ans, fils légitime de Lambert et d'Anne Maton, né à Liège, quartier du Nord, est décédé ab intestat à Cayenne le 7 novembre 1823, ses héritiers qualifiés sont invités à se rendre au parquet du procureur-général, séant au palais de justice, où ils recevront les renseignements qui les intéressent.

PRIX DES GRAINS. — Du 16 septembre.

La rasière de froment, (récolte de 1823) prix moyen, fls.	4 60
Idem de froment, (récolte de 1824) idem	4 00
Idem de seigle, (récolte de 1823) idem	2 50
Idem de seigle, (récolte de 1824) idem	2 37

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 16 septembre.

Naissances : 2 garçons, 3 filles.

Décès : 2 filles, 1 homme, 3 femmes ; savoir :

Remi Bernimolin, âgé de 28 ans 6 mois, vannier, rue derrière les tiers, époux de Suzanne Charlier.
Marguerite Absalon, âgée de 26 ans, couturière, faub. Ste-Marguerite.
Anne-Marie-Julienne Chandelon, âgée de 25 ans, sans prof., faubourg Ste-Marguerite, épouse de Barthélemi Coune.
Marie-Marguerite Leredotté, âgée de 22 ans, hotteuse, faub. Ste-Marguerite, épouse de Henri-Joseph Absalon.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A louer au n°. 807, rue Basse-Sauvinière, un quartier garni donnant sur le Quai.

(78) Une brodeuse, capable de diriger un atelier de broderie, peut se présenter chez Mde. Stora, rue Féronstrée, num. 700. Le salaire lui sera accordé selon ses talents.

(47) Le 23 septembre 1824, à 2 heures de l'après-midi, le syndic de la faillite de Jeanne-Marguerite Hardy, veuve de Philippe-Joseph Listray, fabricant de draps en la commune de Battice, fera procéder pardevant M. le juge-de-peace du canton de Herve, au local ordinaire de ses séances, en la maison de M. le greffier Georges, sise à Herve, n. 432, et par le ministère de maître HALLEUX, notaire, à la vente aux enchères d'un capital de neuf cents francs, faisant quatre cent vingt-cinq florins vingt-cinq cents monnaie du royaume, restant de la part qui appartenait à la veuve Listray, en qualité de cessionnaire d'Anne-Joseph Listray, et François-Joseph Antoine, son mari, dans le résidu du prix de la vente, faite d'une maison enseignée le *grand pigeon*, portant le n. 77, lit. B, sise sur la place de la ville d'Aix-la-Chapelle, au profit du sieur Théodore Barts, marchand, domicilié en ladite ville d'Aix-la-Chapelle ; plus, de tout tels droits qui pouvaient compéter à ladite Jeanne-Marguerite Hardy, en sa qualité de veuve dudit Philippe-Joseph Listray, dans un pareil capital de neuf cent francs, restant de la part qui appartenait à son dit feu mari, dans le résidu dudit prix.

On peut voir le cahier des charges chez ledit maître HALLEUX, notaire à Battice, et chez maître EMONTS, avoué licencié, rue Souverain-Pont, à Liège.

(18) A vendre une maison située à Sclayen, mi-route de Huy à Namur, composée, au rez-de-chaussée, d'une pièce et une cuisine ; à l'étage, de 4 chambres et grenier au dessus, ayant une vue très-agréable sur la chaussée, la Meuse et les villages voisins, écurie, four et fournil, et une cour d'où l'on monte à 3 jardins en amphithéâtre, au prix qu'on peut connaître en l'étude du notaire PAQUE, à Liège.

A VENDRE OU LOUER

(32) Le magnifique hôtel occupé par monsieur le Gouverneur, situé à Liège, sur la Batte, ayant cour, fontaine et deux portes cochères, dont une donne sur la Batte et l'autre sur la place Saint-Barthélemy. Il est composé, au rez-de-chaussée, de plusieurs pièces, remises, écuries, cuisines et vastes magasins ; au premier et au second, d'appartemens superbement décorés, dont plusieurs salons en miroirs et en glaces, et réunit toutes les commodités désirables.

S'adresser au notaire PAQUE, rue Saint-Hubert, à Liège.

Vente de Meubles.

Jeudi, 23 septembre 1824, aux deux heures de l'après-midi, M. Haquin, cessant l'établissement du Grand Waux-Hall, sur Avroi, y fera vendre publiquement, sous la direction de M. PH. SERVAIS, candidat au notariat, le mobilier, garnissant ledit établissement et consistant en une forte quantité de chaises, de différentes espèces ; tables, dont une grande, à coulisses ; beaux canapés de jardin, au nombre de plus de quatre-vingt ; rideaux de fenêtres, avec les garnitures ; lustres en cristal, ayant cercles et bobèches dorés ; figures de jardin ; volière ; belle batterie de cuisine, parmi laquelle huit bouilloires en cuivre ; et autres objets.

J. A. LATOUR Imprimeur-Libraire, débite :

Idylles, précédées d'un essai sur les auteurs bucoliques français, ouvrage nouveau, par M. N. Comhaire, 1 vol. in-8. pap. fin. Liège, 1824., 2 fr. 50 c. Papier vélin, 3 fr. — Fables de Frédéric Rouveroy, 2 vol. in-12. fig. ; 3 fr. Idem, 1 vol. in-8., 5 fr. — Fables choisies par Frédéric Rouveroy. Recueil publié avec approbation de M. l'inspecteur en chef de l'instruction dans le royaume des Pays-Bas, comme *livre de lecture*, à l'usage des écoles des provinces méridionales, contenant 60 fables ; 1 vol. in-18 avec figures. Liège, 1824. : 22 cents (46 centimes) ; cartonné, 30 cents (63 centimes). — Dictionnaire de grammaire et de littérature, suivi d'un double tableau d'analyse qui montre la chaîne des idées de l'ensemble, et l'ordre de la lecture des articles. Extrait de l'encyclopédie méthodique ; 6 gros vol. in-8., 21 fr. — Dictionnaire de théologie, par l'abbé Bergier, extrait de l'encyclopédie ; édition augmentée de tous les articles renvoyés aux autres parties de l'encyclopédie ; 8 gros vol. in-8., 32 fr.